

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 17 décembre 2007**

~~~~~  
BUDGET ANNEXE ZAE LA CROIX (CAMALCE) A GIGNAC 2007 –
VIREMENT DE CREDIT
DECISION MODIFICATIVE N°2

N° 1-5 du bordereau - Rapport page 11

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 décembre 2007, au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil. à GIGNAC, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents :** M. VILLARET Louis - M. DIAZ Manuel - M. JOVER Jean-Marcel - M. DONNADIEU Jacques - M. MANEIRO Charles - Mme MARTIN Françoise - M. ANDRIEUX Jacques - M. CARCELLER Claude - Mme BARRAL Hélène - M. CADILHAC Jean-François - M. CALAS Alain - M. DEJJEAN Maurice - Mme FOURNEL Michèle - M. GASTAN François - M. GOMEZ René - Mme GUERRE Nicole - M. MATEU Gabriel - M. NOUGAREDE Elie - M. PALOC Eric - M. PIERRUGUES Georges - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. SALASC Philippe - M. YVANEZ André
M. ASENSI Raphaël donne procuration à M. NOUGAREDE Elie - M. SANCHEZ Norbert donne procuration à M. VILLARET Louis - Mme DEJJEAN Anne-Marie donne procuration à M. POUJOL Robert

Absents ou excusés : **Absents ou excusés :** M. ASTIE Michel - M. LAURIAC Gérard - M. AGOSTINI Jean-André - M. ARNAL Richard - M. BELLOC Jean-Paul - M. CABELLO Gérard - M. DELFAU Gérard - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LASSALVY Christian - M. PONCE Jean-Claude - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. RUIZ Jean-François - M. SIDERIS André - M. TOURET Jean-Louis - Mme VIVIEN Isabelle

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits votés au Budget Annexe ZAE La Croix Gignac 2007 pour le chapitre 66 (95 000 €),

Considérant les divers ajustements à réaliser à l'intérieur du chapitre 66 « Frais financiers »,

Sur proposition de Madame Françoise MARTIN, Vice-présidente de la Communauté de communes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés

- **de voter** la décision modificative n°2 d'un montant de 4 000 € concernant la section de fonctionnement du budget annexe ZAE La Croix à Gignac 2007

Les nouvelles dépenses et recettes à la charge de la Communauté de communes seront imputées sur les articles suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
66 – 66111 « Frais financiers » (dépenses)		4 000,00 €
042 – 7133 « Variation stock terrains » (recettes)		4 000,00 €

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 2007-116 le 21 décembre 2007

Publication le

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET

N°116-2007